

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un octobre, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Cyr des Gâts, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances à 20h30, sous la présidence de M RIVIERE Francis, maire.

PRESENTS : AUGER Frédéric, AUGER Christophe, BELAUD Claude, AUVINET Régine, GAUTOURNEAU Ludovic, AUGER Aurélie, MARTINEAU Maryline, VALET Jean-Claude et RIVIERE Francis.

ABSENTS : DESMIER Jean-Louis, MORIN Tommy, PERRIN Jérémy, PAIN Céline excusés et FOVEZ Karine.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M VALET Jean-Claude est désigné secrétaire de séance.

2. Arrêt du procès-verbal du conseil municipal du 23 septembre 2025

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 septembre 2025 a été transmis via l'application « Pléiade » le 17 octobre 2025 à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la commune de Saint Cyr-des-Gâts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrête le procès-verbal du conseil municipal du 23 septembre 2025.

3. Modification des statuts de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée – Compétence « Mobilité » : ajout de la délégation à la Région Pays de la Loire du Transport à la demande

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-8 et L.5211-17, L.5211-20, L.5214-16 et suivants ;

VU les statuts actuels de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée en date du 6/10/2025 portant modification des statuts ;

VU la notification de cette délibération reçue le 14 octobre 2025 ;

CONSIDERANT le projet de déploiement par la Région Pays de la Loire d'un service de transport à la demande sur le territoire des communautés de communes,

Ce service comprendra à la fois des trajets entrants et sortants du ressort territorial de l'EPCI, qui relèvent de la compétence de la Région, et des trajets internes à ce ressort territorial, qui relèvent de la compétence de la communauté de communes,

CONSIDERANT la volonté du territoire de diversifier les solutions de mobilité en réponse aux besoins des habitants ;

CONSIDÉRANT que ces modifications sont de nature à renforcer les services aux habitants, en permettant la mise en place d'un service de transport à la demande sur le territoire, opéré par la Région Pays de la Loire,

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente délibération, pour se prononcer sur la modification proposée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. Cette modification des statuts requiert l'unanimité des communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour et 1 voix contre :

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée telle que proposée par la délibération du Conseil Communautaire du 6/10/2025, soit l'ajout d'une précision au sein de l'article relatif à la compétence en matière d'organisation de la mobilité : « délégation à la Région des Pays de la Loire de la compétence en matière de Transport À la Demande sur le ressort territorial » ;

APPROUVE le projet de modification des statuts de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée annexé à la présente délibération ;

DONNE SON ACCORD au principe de délégation partielle de compétence de la communauté de communes à la Région Pays de la Loire pour le transport à la demande, pour ce qui concerne les trajets internes au ressort territorial de la communauté de communes, sous réserve de la validation de cette modification de statuts par arrêté préfectoral.

CHARGE Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération.

4. VENDEE EXPANSION – SPL – Rapport annuel de l'élu mandataire – Exercice 2024

Vu les articles L.1531-1 et L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport annuel de l'exercice 2024 de VENDEE EXPANSION – SPL - Agence de services aux collectivités locales de Vendée comportant notamment des informations générales et financières de la société,
Considérant qu'il appartient aux organes délibérants des collectivités actionnaires des SAPL de se prononcer, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte du rapport annuel concernant l'exercice 2024 de VENDEE EXPANSION - SPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée, tel qu'annexé à la présente délibération.

5. Conventions d'occupation précaire des terrains communaux pour la période 2025/2026

Monsieur le maire expose le projet de reconduction des conventions d'occupation précaires des terrains communaux pour la période 2025/2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de reconduire les conventions d'occupations précaires des terrains communaux pour la période 2025/2026 et fixe le montant des indemnités annuelles comme suit :

Parcelles	Superficie	Montant de l'indemnité	Occupants
ZO n°55	6 120 m ²	50 €	M BERGERON Patrick
ZO n°42	6 034 m ²	50 €	GAEC L'ETANG
ZO n°91	11 597 m ²	95 €	GAEC L'ETANG
ZP n°6	6 123 m ²	31 €	M ROCHER Eric
ZN n°76	4 469 m ²	36 €	M AUGER Christophe

- Charge Monsieur le maire d'émettre les titres correspondants.

6. Demande de rupture de bail anticipée du salon de coiffure 3 rue de la Gâtine

Monsieur le maire expose la demande de Madame GUERINEAU Delphine, locataire du local commercial 3 rue de la Gâtine, depuis le 1^{er} novembre 2024.

Madame GUERINEAU Delphine engagée par un bail commercial jusqu'au 31 octobre 2033 a cessé son activité de salon de coiffure au 30 septembre 2025 et sollicite une rupture de bail anticipée.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de réaliser une résiliation amiable du bail commercial au 31 octobre 2025 et précise qu'une convention de résiliation amiable anticipée du bail commercial doit être signée entre le bailleur et le preneur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix pour, décide

- **D'accepter** la résiliation amiable et anticipée du bail à la demande de Madame GUERINEAU Delphine à compter du 31 octobre 2025,
- **D'autoriser** la remise en location du local pour toute activité commerciale ou de service,
- **D'autoriser** le maire à signer la convention de résiliation amiable anticipée du bail commercial et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

7. Rénovation et extension des vestiaires de foot : analyse provisoire des offres

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'analyse provisoire des offres suite à la consultation des entreprises qui a eu lieu du 16 septembre au 10 octobre 2025.

Il informe le conseil municipal qu'une deuxième consultation a été déposée pour les lots 2 et 5 : le lot 5 - charpente bois / Menuiseries bois et aluminium étant resté infructueux et les offres étant supérieures à l'estimation pour le Lot 2 - VRD/Gros œuvre.

8. Voirie : marquage au sol du stationnement rue des étangs

Monsieur le maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise Signalisation 85 de La Roche-sur-Yon concernant le marquage en résine du stationnement rue des étangs, la fourniture et la pose d'un panneau interdisant le stationnement des poids lourds au stade municipal, d'un montant total de 1 389, 50 € HT soit 1 667,40 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le maire à signer le devis de l'entreprise Signalisation 85 d'un montant de 1 389,50 € HT soit 1 667,40 € TTC.

9. Défense extérieure contre l'incendie (DECI) – Mise en place d'une borne incendie au lieu-dit « Les Ecorbeaux »

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un permis de construire a été déposé par le GAEC L'ETANG pour la construction d'une stabulation paillée avec toiture en panneaux photovoltaïques au lieu-dit « Les Ecorbeaux ».

Il précise que le rapport d'étude du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vendée (SDIS) mentionne que la défense extérieure contre l'incendie n'est pas conforme ; il préconise l'implantation d'un poteau ou bouche d'incendie fournissant un débit total de 30 m³/h, sous une pression dynamique minimale de 1 bar, implanté 400 mètres au maximum par les voies praticables d'un accès par lequel les sapeurs-pompiers peuvent pénétrer dans le bâtiment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le maire à solliciter une étude auprès de Vendée Eau pour l'implantation d'un poteau ou bouche d'incendie au lieu-dit « Les Ecorbeaux ».

10. Questions diverses

Bulletin municipal 2026

Le conseil municipal confie la conception et l'impression du bulletin municipal ainsi que les cartons d'invitation à la cérémonie des vœux du maire à Marion Création de Petosse.

Achat d'une imprimante pour la bibliothèque

Le conseil municipal donne son accord pour l'achat d'une imprimante pour la bibliothèque et valide le devis de Ets Boutin de Fontenay-le-Comte d'un montant de 225,59 € TTC.

Demande de gratuité de la salle le Casoar pour le club FCPB

Le conseil municipal donne son accord pour mettre à disposition gratuitement la salle le Casoar le dimanche 14 décembre 2025 pour le repas de mi-saison du club FCPB.

Projet de foyer intercommunal

Un projet de foyer intercommunal pour réunir les jeunes des communes de St Valérien, Marsais Ste Radegonde, L'Hermenault, St Martin des Fontaines, St Laurent de la Salle et St Cyr-des-Gâts, est à l'étude. La commune de St Cyr-des-Gâts est favorable à la création d'un foyer intercommunal.

Pose des illuminations en centre-bourg

La prestation de pose et dépose est confiée à INEO Réseaux Centre Atlantique de Sainte Hermine ; Le coût de la prestation est de : 100 € HT le forfait de prise en charge et 125 € HT le tarif horaire.

Comme l'année passée, il est décidé la mise en place d'un sapin de Noël qui sera décoré par les élèves de l'école privée Sacré-Cœur.

Plantation d'arbres fruitiers sur le sentier de St Jacques de Compostelle

L'Association vendéenne des pèlerins de Saint-Jacques Vendée Compostelle – Mont Saint-Michel propose la plantation d'arbres sur l'itinéraire traversant le département à raison d'un arbre par kilomètre, ce qui représente 5 arbres sur la commune. Claude Belaud, Jean-Claude Valet et Maryline Martineau sont chargés de définir les emplacements et de réaliser la plantation.

Projet de modification des conditions d'exploiter de l'ISDD DE SOLITOP

Monsieur le maire présente le projet de modification d'exploiter de l'Installation de Stockage de Déchets Dangereux de SOLITOP. Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments transmis, il n'y a pas d'observation particulière quant à l'état dans lequel les parcelles exploitées seront restituées ainsi que les perspectives d'usages ultérieurs envisageables tenant compte des restrictions partielles liées à la présence des déchets stockés durablement dans l'emprise des casiers.

Calendrier :

- Lundi 3 novembre 2025 à 20h30 : réunion de la commission communication
- Mercredi 12 novembre 2025 à 20 h à St Martin des Fontaines : présentation du rapport d'activités 2024 de la CCPFV
- Lundi 17 novembre 2025 à 19 h : commission pêche
- Samedi 22 novembre 2025 : vidange de l'étang n°2
- Vendredi 16 janvier 2026 à 19 h : Cérémonie des vœux

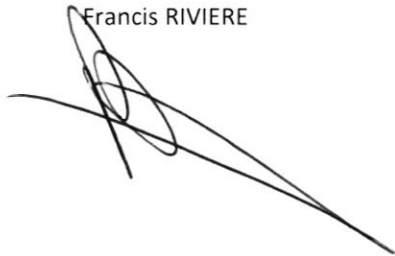
- Samedi 7 février 2026 à 12h30 : Repas des aînés

Prochain conseil :

- Mardi 18 novembre 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le maire,
Francis RIVIERE

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude VALET

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent 'J' and 'C' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.